

ANNEXE I

CHOEUR DE RADIO FRANCE
Concours de Ténor II
18 et 19 octobre 2024

EMPLOI OFFERT :

1 poste de Ténor II

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES :

29 septembre 2024

(Date du courriel faisant foi)

REMUNERATION ANNUELLE BRUTE :

(Barème au 1^{er} mai 2017)

41 284,44 €

puis selon les modalités de reprise de l'ancienneté du musicien du Chœur

DATE DE PRISE DE FONCTION

A convenir

ANNEXE II – PROGRAMME

CHOEUR DE RADIO FRANCE Concours de Ténor II 18 et 19 octobre 2024

Programme du concours :

Le candidat préparera trois morceaux d'époques et de styles différents, choisis par ses soins, qui lui permettent de s'exprimer dans sa typologie vocale et de montrer ses qualités.

Le programme est constitué ainsi :

- Un air d'opéra (toutes époques) ;
- Un air d'oratorio ou de cantate de Bach ;
- Un lied ou une mélodie.

Avertissement préalable :

- Le candidat doit obligatoirement présenter une œuvre en français et une autre en allemand sur l'ensemble du programme.
- La tonalité et la langue originale seront respectées (hors lied / mélodie, chanté dans la tonalité adaptée à la tessiture).
- Chanter par cœur n'est pas obligatoire.
- Quelle que soit l'épreuve en cours d'exécution, le jury se réserve le droit d'interrompre le candidat. Au contraire, s'il le juge utile, il pourra procéder à une nouvelle audition.
- Pour l'ensemble des épreuves, l'accompagnement sera réalisé au piano ; La=442.
- Merci de noter que nous n'organisons pas de répétitions préalables avec pianiste.
- Le jury pourra à tout moment du concours demander au candidat de chanter la vocalise dite « Le Grand Rossini », une autre vocalise, ou tout autre exercice qu'il jugera approprié.
- Chaque candidat est prié d'apporter des copies reliées des pièces choisies : 1 exemplaire pour le jury et 1 exemplaire pour le pianiste accompagnateur. Nous ne faisons pas de copie sur place.

1er tour (derrière paravents)

1/ Pièce soliste :

Une des trois pièces préparées, au choix du candidat.

Une seconde pièce pourra être demandée par le jury.

2/ Déchiffrage :

Déchiffrage n°1 : Ce déchiffrage sera envoyé au candidat 48h avant la première épreuve.

2e tour

1/ Travail en quatuor :

Le candidat chante accompagné des trois pupitres complémentaires.

- **BACH** : *Messe en Si*, n° 21 Hosanna, partie de ténor du Choeur II

2/ Pièce soliste:

La pièce ou les deux pièces préparées restantes.

Finale

1/ Traits de chœur :

A la demande du jury, le candidat exécutera un ou plusieurs des traits de chœur dans la liste ci-dessous (**les traits de chœur ne comportent à chaque fois qu'un certain nombre de mesures**) :

- **BACH** : *Messe en Si*, n° 21 Hosanna, Choeur II
- **BERLIOZ** : *Damnation de Faust*, Chœur des étudiants
- **FAURE** : *Requiem*, Agnus Dei (mesure 7 à 69 – prononciation italienne)

2/ Travail en trio (pupitre) :

Le candidat chante accompagné de deux membres du même pupitre.

- **BACH** : *Cantate n°12*, premier chœur « Weinen, Klagen » du début jusqu'à *Un poco allegro* exclu.